

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur Comité AURA

Du mercredi 8 octobre 2025 en visio

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du 6 septembre 2025	3
Sujet I.02 – Nomination instructeurs régionaux - Commission technique régionale	3
Sujet I.03 – Financement de la compétition Thalassa (descente du Rhône à la palme)	4
Sujet I.04 – Mondial de hockey subaquatique	6
Sujet I.05 – Budget prévisionnel commission apnée	6
Sujet I.06 – Demande supplémentaire CODEP38 pour commission photo/vidéo	7
Sujet I.07 – Tir sur cible : structure	7
Sujet I.08 – Réunion des présidents de CODEPs	7
Sujet I.09 – Service civique	8
Sujet I.10 – Récompenses sportifs et encadrants honorés	8
Sujet I.11 – Label accueil plongeur	8
Sujet I.12 – Présence aux AG des CODEPs	8

Comité directeur				
		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
HELSTROFFER Renaud	Président	X		
TARDIVEL Yannick	Président adjoint		X	
RACHET Laurent	Trésorier	X		
BONTOUX Pierre-Jean	Trésorier adjoint – 3 ^{ème} Vice-président	X		
AUDOUY Patricia	Secrétaire	X		
BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia	Secrétaire adjointe	X		
HELME Thierry	1 ^{er} Vice-président	X		
PARENT Marc	2 ^{ème} Vice-président	X		
BRENOUX Thierry	4 ^{ème} Vice-président	X		
BARDASSIER Laurent	Administrateur	X		
BORDIGNON Christian	Administrateur	X		
BOULLY Sylvie	Administratrice		X	
CROZAT Paul	Administrateur	X		
GRAND Sébastien	Administrateur/Suppléant 1		X	
GRIMBERT Maud	Administratrice		X	
GROSBOIS Guy	Administrateur	X		
KAPFER Yves	Administrateur		X	
MAGNIN Laurence	Administratrice/Suppléante 2			X
MEDARD Charline	Administratrice/Suppléante 3	X		
PONTAL Jehan	Administrateur		X	
VERDIER Laurence	Administratrice	X		
VINCENTI Marthe	Administratrice		X	
BEL Jean-Marc	Représentant SCA			X

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

Le quorum est atteint quand 1/3 des membres du comité directeur est présent c'est-à-dire 7 membres.

Le nombre de membres présents lors de ce comité directeur du 8 octobre 2025 varie entre 11 et 14 membres durant la soirée. Le quorum est donc atteint.

Les membres présents donnent leur accord pour l'enregistrement de la réunion à des fins de rédaction.

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du 6 septembre 2025

Le procès-verbal a été porté à la connaissance des membres du Comité Directeur. Aucune remarques n'ont été émises.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.02 – Nomination instructeurs régionaux - Commission technique régionale

Lors de la réunion du collège des instructeurs, trois instructeurs régionaux stagiaires ont été proposés à la nomination d'instructeur régional : Nicolas BASSET – Stéphane JOUBERT – Henri PONCIN. Leur nomination a été majoritairement votée par le collège.

Le Comité Directeur adresse ses félicitations aux trois nouveaux instructeurs.

Les statuts du Comité AURA imposent la validation de ces nominations par le Comité Directeur AURA.

Vote pour la nomination de Nicolas BASSET

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14

Adopté à l'unanimité des votants.

Vote pour la nomination de Stéphane JOUBERT

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14

Adopté à l'unanimité des votants.

Vote pour la nomination d'Henri PONCIN

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14

Adopté à l'unanimité des votants.

- Demande de la commission technique régionale pour ouvrir un nouveau poste d'instructeur régional stagiaire à partir du mois Mars 2026.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14

Adopté à l'unanimité des votants.

- Demande de deux instructeurs, Chantal et Alain BERTRAND, d'être nommés instructeurs experts. Alain et Chantal BERTRAND œuvrent depuis de nombreuses années, en autres à la CTR.

Il est précisé le statut d'instructeur expert : suppression de l'obligation de service des instructeurs, conservation du droit de vote, participation possible en renfort sur des manifestations et stages (stages initiaux MF1-MF2, capitalisation MF2...).

Vote pour la nomination au poste d'instructeur expert de Chantal BERTRAND

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14

Adopté à l'unanimité des votants.

Vote pour la nomination au poste d'instructeur expert d'Alain BERTRAND

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.03 – Financement de la compétition Thalassa (descente du Rhône à la palme)

Une demande de subvention pour la compétition Thalassa est demandée pour un montant de 900 euros. Les bilans transmis montrent un quasi équilibre, donc selon les règles budgétaires actuelles (financement jusqu'à l'équilibre), le financement de cette manifestation n'est pas possible.

Il est proposé que certaines manifestations comme la Thalassa, le triangle des eaux bleues, le naturathlon soient traités à part des budgets conventionnels sous la catégorie « grands évènements ».

Les caractéristiques et les justifications de cette demande de financement pour la Thalassa : Évènement organisé par un club, avec un retentissement régional voir national, est un bénéfice pour l'image de la FFESSM, s'inscrit dans une dimension compétitive en étant un sélectif au championnat de France. Il sera, à partir de 2026, un championnat régional de NEV.

L'objectif est de permettre au club organisateur, qui fournit un travail important, de pouvoir générer des bénéfices pour le club et de pérenniser l'évènement.

Les avis des membres du Comité Directeur sont partagés avec les éléments suivants énoncés : risque de créer des exceptions au bénéfice d'un club dont l'action est à l'équilibre, proposition que les aides puissent réduire le coût pour les participants. Il est précisé, en réponse, que les entrées financières sont réduites du fait du coût peu élevé des inscriptions par rapport à d'autres évènements du même ordre, pas de buvette payante. Que cet évènement apporte une notoriété pour le CODEP69 et le Comité AURA et que cette manifestation représente un risque financier pour le club organisateur.

Il est évoqué plutôt la possibilité que le Comité AURA endosse un rôle de sponsor pour cet évènement grand public à forte audience avec une contrepartie de visibilité (logo AURA sur flyers, affichage le jour J, présence du Comité AURA).

Constitution d'un groupe de travail pour réfléchir sur le sponsoring des grands évènements et fixer un cadre et des critères. Le groupe de travail est constitué de : Laurent BARDASSIER, Pierre-Jean BONToux, Paul CROZAT, Guy GROsBOIS. Les résultats de ce groupe de travail sont attendus pour une présentation lors du Comité Directeur du 15 novembre 2025.

Une demande est faite pour verser la subvention de 900 euros, en rétroactif, pour la Thalassa de janvier 2025. Cette subvention n'avait pas été versée par le Comité AURA et le national avait apporté une aide financière partielle.

Les avis sont partagés sans oublier le fait que le bilan financier du Comité AURA est clos depuis fin août 2025 et que le sponsoring rétroactif n'est pas possible.

Vote pour le versement d'une aide de 900 euros pour l'évènement Thalassa de janvier 2025 :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
11	2	1

Refus à la majorité des votants.

Vote pour l'institution d'un mode de sponsoring à définir ultérieurement :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	2	12

Adopté à la majorité des votants.

Le club organisateur de la Thalassa est en cours de préparation de l'évènement prévu pour janvier 2026. Il est proposé le versement d'un acompte d'un montant de 400 euros.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	4	10

Adopté à la majorité des votants.

Sujet I.04 – Mondial de hockey subaquatique

Manifestation qui va se dérouler à Clermont-Ferrand (63) en 2027 regroupant 24 à 30 nations. La date précise reste à définir.

Une réunion a eu lieu avec le DTN et les différents intervenants. Le rôle attendu du Comité AURA se situe plus particulièrement au niveau du pilotage financier, l'organisation sera assurée par les bénévoles.

Un dossier de demande de subventions est à monter par la Région.

L'estimation budgétaire se situe entre 200 000 à 250 000 euros.

Sujet I.05 – Budget prévisionnel commission apnée

Le budget prévisionnel de la commission apnée a été reçu le 5 septembre 2025, plusieurs mois après la date limite fixée. Il est précisé que la commission apnée est peu réactive, ne répond pas aux mails et appels avec peu de retour sur son activité.

Les actions demandées entrent dans les règles budgétaires (stages finaux/examen, stages initiaux, compétition) pour un total de 2959 euros.

Vote du budget de la commission apnée :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
1	6	7

Adopté à la majorité des votants.

Il sera demandé aux présidents de la commission apnée que la transmission hors délai du budget prévisionnel ne se renouvelle pas l'année prochaine.

Sujet I.06 – Demande supplémentaire CODEP38 pour commission photo/vidéo

2 actions sont concernées par la demande : stage de formation encadrants qui entre dans les règles budgétaires et une demande exceptionnelle, de 2110 euros, pour le festival de photo sous-marine, « Abyss' Alpes Phot'eau » en avril 2026 qui se déroule sur 4 jours avec une compétition photo, un concours, des conférences, expositions regroupant des participants de toute la France. Pour cet événement, la prise en charge des conférenciers entre dans les règles budgétaires = 1200 euros, le reste pourrait entrer dans une action spécifique de sponsoring émanant du Comité AURA avec un montant à déterminer.

Vote pour la prise en charge des frais décidés par le Comité Directeur :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.07 – Tir sur cible : structure

Besoin de précisions supplémentaires sur les factures à régler concernant les budgets alloués pour la conception d'un pas de tir sur cible à Chamagnieu.

Il est proposé d'inclure dans le coût demandé aux participants une partie dédiée à l'entretien de la structure. Le Comité AURA demande que soit rendu visible (affichage, banderole...) le financement en intégralité de la structure par celui-ci.

Sujet I.08 – Réunion des présidents de CODEPs

A prévoir en début d'année 2026. Des propositions de dates seront transmises aux présidents de CODEPs par l'intermédiaire d'un sondage.

Sujet I.09 – Service civique

Renaud HELSTROFFER propose de recourir au service civique pour aider deux secteurs du Comité AURA en difficulté : la communication et la commission médicale.

Il s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans. L'engagement peut être de 6 mois ou 24 mois. Le coût, pour l'association, est de 113 euros par mois avec complément par l'État.

Le Comité AURA pourrait envisager un contrat de 6 mois.

Il reste à clarifier certains éléments avant de prendre une décision.

Sujet I.10 – Récompenses sportifs et encadrants honorés

Des sportifs et encadrants des différentes commissions seront récompensés lors de l'AG du Comité AURA du 16 novembre 2025. Le Comité Directeur propose d'y associer la remise d'une carte cadeau d'un montant de 150 euros.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.11 – Label accueil plongeur

Christian BORDIGNON souhaiterait constituer un groupe de travail pour avancer sur ce sujet. Projet qui pourrait être développé au niveau régional pour ensuite évoluer au plan national.

Sujet I.12 – Présence aux AG des CODEPs

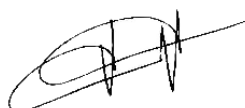
Vous trouverez, *en annexe n°1*, les dates des AG des CODEPs AURA et le positionnement des membres du Comité Directeur qui y assisteront.

La Secrétaire

Patricia AUDOUY

Le Président

Renaud HELSTROFFER

Annexe n°1

Nom	Prénom	Numéro département	Président CODEP	Téléphone	Mail personnel	Date - heure - lieu Assemblée Générale 2025	
BRENOUX	Thierry	42	LOIRE	06 73 86 26 63	t.brenoux@orange.fr	Lundi 22 septembre 2025 19h30 à Feurs	Renaud
MEDARD	Charline	63	PUY DE DOME	06 60 21 41 42	ffessmcodep63@gmail.com	Jeudi 9 octobre 25 19h30 - rue Beau de Rochas - 63110 BEAUMONT	Renaud / Paul CROZAT
BOULLY	Sylvie	1	AIN	06 43 88 97 89	presidente.ffessm.codep01@gmail.com	Dimanche 12 octobre 25 de 9h à 16h À la Plaine des Sports d'Arlod 23, rue de l'Industrie 01200 VALSERHÔNE	PJ BONTUOX
SEVERAC	Gilles	15	CANTAL	06 10 44 28 45	president@plongee15.fr	Jeudi 16 octobre 2025 18h30 - Maison des Sports 130 av du général Leclerc 15000 AURILLAC - Salle Jordane - Sous -sol	Thierry Brenoux

COLAS	Régis	26 07	DROME/ARDECHE	06 10 32 62 42	president@ffessm-codep2607.fr	Vendredi 17 octobre 2025 19h30 - Maison des sports - Valence	Renaud, Christian
GAUTIER	Jean Jacques	3	ALLIER	06 81 96 48 23	jj.gautier2@orange.fr	Mardi 21 octobre 25 19h30 - La tour des juges - Pont de l'Europe - Parc omnisport - 03700 BELLERIVE SUR ALLIER	Lidia, Yves*
HERESON	Franck	38	ISERE	06 88 38 48 77	franck.hereson@free.fr	Vendredi 24 octobre 2025 19h30 - Salle Pré Bénit - quai Pré Bénit 38300 BOURGOIN JALLIEU	Christian, Jehan, Lidia
DE BELLEFON	Claude	69	RHONE	06 18 44 15 96	president@codep69-ffessm.fr	Mercredi 29 octobre 25 18h30 au CDOS Rhône 28 rue Julien 69003 LYON	Yves, renaud, Patricia
COROMPT	Eric	43	HAUTE LOIRE	06 63 33 15 96	corompteric@yahoo.fr	31 octobre 2025 19h - Comité Olympique Haute Loire - 9 rue des Moulins 43000 LE PUY EN VELAY	Yves, Renaud / Paul / laurence

SECRET	Ghislaine	74	HAUTE SAVOIE	06 20 68 92 21	ghislaine.secret.codep74@gmail.com - ghislaine.secret@gmail.com	06 novembre 25 à 19h à MFR les Ebeaux 152 route de Troinex 74350 CRUSEILLES	Renaud
PICARD	Dominique	73	SAVOIE	06 74 32 12 31	domdil@wanadoo.fr - codep73.ffessm@gmail.com	Vendredi 7 novembre 2025 19h30 - CDOS Savoie rue Henri Oreillier CHAMBERY	Marc, Laurent